

À LA UNE

Publication au JO de la transposition de la 5^{ème} directive anti-blanchiment



L'ordonnance n° 2020-115 du 12 février 2020 renforçant le dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme qui transpose la 5^{ème} directive européenne anti-blanchiment, apporte des modifications substantielles au régime juridique applicable aux avocats en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT). Les CARPA, désormais intégrées à ce dispositif, se voient assujettir à la déclaration de soupçon dans les mêmes conditions que les avocats.

[Lire l'article](#)

Publication de l'analyse sectorielle des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme pour la profession d'avocat

Le CNB publie l'analyse sectorielle des risques (ASR) de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme pour la profession d'avocat qui vise à identifier et évaluer le niveau de risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme auquel les avocats sont exposés dans leur exercice professionnel. Elle a aussi pour objet d'orienter les travaux des Ordres d'avocats qui sont en cette matière les autorités de contrôle et de sanction dans le cadre de l'autorégulation reconnue à la profession.

[Lire l'article](#)

Cartographie et classification des risques de blanchiment et de financement du terrorisme

Pour aider les avocats à identifier et évaluer les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (LCB-FT) auxquels ils peuvent être confrontés dans le cadre de leur exercice professionnel, le CNB met à leur disposition un outil informatique de cartographie et de classification des risques de blanchiment de capitaux disponible sur WINDOWS et sur MAC après authentification des avocats via e-Dentitas.*

La cartographie et la classification des risques sont des impératifs essentiels en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, en ce qu'elles permettent à chaque avocat de mettre en place au sein de son cabinet les procédures internes adéquates pour gérer ces risques conformément aux prescriptions du code monétaire et financier.

L'accès à l'outil est réservé aux avocats. Vous devez être connecté à encyclopedie.avocat.fr avec votre clé e-Dentitas pour y accéder. Si vous n'avez pas de compte e-Dentitas, [suivez ce lien](#) pour en créer un.

[Accéder à l'outil](#)

Information pratique sur les mesures de gel des avoirs



Dans un contexte de vigilance renforcée dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les avocats, comme les autres professionnels assujettis, sont incités à porter une attention toute particulière au régime des gels des avoirs et des sanctions économiques prononcés à but de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

[Lire l'article](#)

RESTONS CONNECTÉS

